

Délibération du 14 décembre 2022

22-029 Isolement : Convention et Charte du bénévole

Le Conseil d'Administration du CCAS de Plescop, convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni le 14 décembre 2022, en session ordinaire à la Mairie de Plescop.

Présents : Loïc LE TRIONNAIRE, Françoise FOURRIER, Serge LE NEILLON, Laurence LE MOINE, Claudine PECCABIN, Michèle SAUNIER, Colette LE HAZIFF, Cécile COULONJOU, Edith JAN, Isabelle MOIZAN

Absents excusés : Monique THOMAS, Françoise GUIHO, Michèle LEGAL

Ouverture de la séance : 16h30

Secrétaire de séance : Typhaine TUAL, directrice du CCAS.

Françoise FOURRIER, Vice-Présidente du CCAS, lit et développe le rapport suivant :

Le Conseil d'Administration du CCAS a la volonté de mener des actions de lutte contre l'isolement depuis plusieurs années.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont déjà été menées et continuent à être menées sur la commune de Plescop :

- partenariat avec l'association Unis Cité depuis plusieurs années (délibérations 20-013 et 20-028 respectivement du 05 mars 2020 et du 19 novembre 2020 et 22-027 d'aujourd'hui) ;
- adhésion à l'association MONALISA par délibération 20-025 du 29 septembre 2020;
- diffusion d'une enquête sur l'isolement des personnes âgées pendant la période Octobre-Novembre 2022.

Après deux années de crise sanitaire COVID 19, la question de l'isolement est un sujet phare et qui nécessite de se poursuivre au sein du CCAS.

C'est pourquoi, le CCAS propose de mettre en place un réseau de bénévole interne chargé d'animations collectives et/ou d'activités individuelles à domicile ou à l'extérieur. Ce réseau de bénévoles pourra travailler aux côtés des associations et partenaires œuvrant dans ce domaine.

La mise en place de ce réseau impose de clarifier les relations entre le CCAS et les bénévoles. Des financements extérieurs pourront participer au fonctionnement et à l'accompagnement de ce réseau (formation, coordination, communication).

Annexes :

- Convention de partenariat entre le CCAS et le bénévole
- Charte du bénévole

Après en avoir délibéré, il est proposé aujourd'hui :

- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place ce réseau interne de bénévoles ;
- d'approuver les termes de la charte du bénévolat
- de valider la convention entre le bénévole et le CCAS.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité, cette délibération est validée

Copie certifiée conforme,

